



PRÉFET  
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR  
CHEF DU TERRITOIRE  
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

## AVIS DE CONCESSION - PROLONGATION

### I. POUVOIR ADJUDICATEUR

#### I.1) NOM ET ADRESSE

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna - BP 16 – Havelu - 98600 UVEA

Tél : 00 681 72 27 27

Point(s) de contact : Monsieur le Préfet Administrateur Supérieur des Îles Wallis et Futuna

Adresse principale : <http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le ou les points de contact susmentionné(s)

#### Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées

par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

à l'adresse suivante : Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna - BP 16 – Havelu - 98600 UVEA

Point(s) de contact : Cellule Marchés publics, BP 16 – Havelu - 98600 UVEA

Téléphone : (+681)72 11 16

Courriel : [marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr),

Adresse internet : <http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : Territoire des Îles Wallis et Futuna

#### I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

### II. OBJET

#### II.1) ETENDUE DU MARCHÉ

##### II.1.1) Intitulé

Concession de service public pour l'exploitation de services aériens réguliers entre l'aéroport de Wallis-Hihifo et l'aéroport de Futuna – Pointe Vele

##### II.1.2) Code CPV principal

Mots descripteurs : Délégation de service public

Descripteur principal : 60400000-2 Services de transport aérien

60410000-5 Services de transport aérien régulier

##### II.1.3) Type de marché

Services

#### **II.1.4) Description succincte**

Convention de délégation de service public pour l'exploitation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de services aériens réguliers et non réguliers entre l'aéroport de Wallis-Hihifo et de l'aéroport de Futuna-Pointe Vele. Conclu en application des dispositions du décret 57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer.

Le montant indiqué au II.1.5) est exprimé en euros TTC, soit 2.6 milliards de Francs CFP, valeur août 2022 et correspond au montant estimé des services à réaliser par le délégataire sur la durée du contrat.

### **VI RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### **VI.1) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS**

08 septembre 2022

#### **VI.1) REFERENCE DE L'AVIS ORIGINAL**

JOWF n°623 – numéro spécial du 18 août 2022.

### **VII MODIFICATIONS**

#### **VII.1) INFORMATION A RECTIFIER OU A RAJOUTER**

##### **VII.1.1) MOTIF DE LA MODIFICATION**

Modification des informations originales fournies par l'autorité concédante : modification de la date limite de réception des offres.

##### **V.II.2) TEXTE A RECTIFIER DANS L'AVIS ORIGINAL**

Numéro de section : IV.2.2

Au lieu de :

Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres le 19 septembre 2022 – 12h00 (heure de Wallis et Futuna)

Lire :

Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres le 03 octobre 2022 – 12h00 (heure de Wallis et Futuna)

#### **VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Les candidats peuvent télécharger les documents de la consultation (procédure ouverte) sur le profil d'acheteur (<https://www.marches-publics.gouv.fr/>) – pour les modalités de réponse, se référer aux documents du marché (dossier de consultation). Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. L'accès à ce site est libre et gratuit.

#### **VI.4) PROCEDURES DE RECOURS**

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours et des procédures de médiation :

Tribunal administratif des îles de Wallis et Futuna, BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS Tel.: 00 (681)

72.14.85 Fax.: 00 (681) 72.14.86, Courriel : [tamatautu@mail.wf](mailto:tamatautu@mail.wf)